

COMMUNE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2017 du budget principal de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes estimé pour l'année 2017.

I – ELEMENTS DE CONTEXTE :

LE CONTEXTE NATIONAL :

La loi de finances pour 2017 a été bâtie par le gouvernement sur une hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017, ainsi qu'une trajectoire de réduction du déficit public à 3,3 % en 2016 et 2,7 % en 2017, tels qu'ils figuraient dans le programme de stabilité en avril 2016. Pour autant nous savons désormais que la croissance n'aura été que de 1,1% en 2016.

Dans ce cadre, des ajustements ont eu lieu pour dégager des moyens en faveur des priorités déterminées comme essentielles par le gouvernement (éducation, sécurité et emploi) grâce à une réorientation de la dernière étape du Pacte de responsabilité et de solidarité. Ce sont ainsi près de 7 Md€ de moyens supplémentaires qui sont alloués aux secteurs prioritaires en 2017 :

- L'école et l'enseignement supérieur bénéficient de 3 milliards d'euros de moyens nouveaux.
- Les crédits supplémentaires en faveur de la sécurité s'élèvent à près de 2 Md€.
- La mobilisation en faveur de l'emploi, se traduit par des moyens nouveaux de près de 2 Md€.

Enfin, s'agissant des collectivités locales, le rythme de baisse de leurs dotations a été certes moins important que prévu initialement, mais tout de même fixée à 2,63 milliards d'euros. L'objectif de dépenses locales est lui fixé à 2 %, conformément à la loi de programmation des finances publiques.

En trois ans, l'Etat aura donc réduit ses dépenses publiques de 6,9 Mds d'euros tout en ponctionnant... 9,7 Mds sur les collectivités locales (source Cabinet Michel Klopfer). Près de 2,6 Mds d'euros s'expliquant par des mesures de périmètre, les dépenses de l'Etat – hors collectivités locales – auront donc augmenté de 0,2 Mds d'euros sur la période.

Aussi, si l'ensemble de la dépense publique progressera de + 1,6 %, en valeur et hors crédits d'impôts, la baisse des dépenses de l'Etat en faveur des collectivités va obliger une nouvelle fois ces dernières à réinterroger leurs compétences, leurs actions et leurs modes de gestion.

LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Notre intercommunalité est désormais assise sur le statut de Métropole. Il en a résulté de nombreux transferts de compétence et donc un impact certain sur la structure de notre budget et le montant des attributions de compensation qui sont désormais négatives.

L'année 2017 ne devrait pas être une année de nouveaux transferts de compétences entre la Métropole et la commune.

On relèvera toutefois que si la convention de coordination sera maintenue pour la gestion de la compétence « Plage », celle-ci verra la montée en charge de l'intervention directe de la Métropole et donc la fin de près de 275 000€ de financements croisés.

Par contre, 2017 sera marquée par la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et par le transfert à la Métropole de compétences du Département de l'Hérault concernant la voirie, l'action culturelle et le social.

Depuis 2015, la structuration progressive de l'action de la Métropole a donc permis d'optimiser le service rendu à ses habitants et à ses entreprises, de renforcer la cohérence territoriale et de moderniser l'action publique dans une relation de proximité et de transparence avec les citoyens. Dans la continuité du Pacte de Confiance qui associe les Maires de la Métropole à l'élaboration des politiques publiques, le vote du Pacte Financier et Fiscal par le Conseil métropolitain du 30 juin 2016, aura constitué une étape importante réaffirmant le respect des souverainetés communales et la volonté de favoriser les coopérations de proximité.

II – Priorités du budget :

Comme chaque année, le budget primitif poursuit, avec toujours autant de persévérance, les méthodes d'actions mises en place depuis 2008, méthodes qui ont permis le redressement des comptes de la commune :

- Promotion des investissements qui privilégient le développement durable, la sécurité des utilisateurs et les économies de coûts de fonctionnement à terme,
- Maîtrise de tous les coûts de fonctionnement,
- Gestion en mode projets, pour intégrer l'ensemble des coûts de fonctionnement induits par chaque opération, dès conception,
- Recherche permanente de cofinancements et optimisation des dépenses.

Seules ces méthodes, désormais bien intégrées, ont permis de poursuivre les actions de développement et d'équipement de la commune, tout en maîtrisant le maintien de la qualité de notre cadre de vie, chère à l'ensemble des villeneuvois.

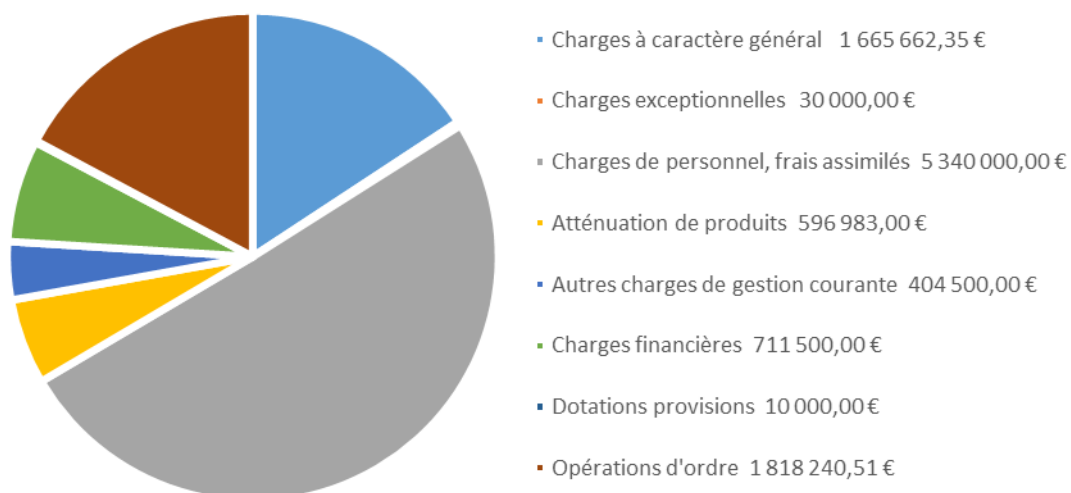
III – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 17 924 223,64 € se répartissant comme suit :

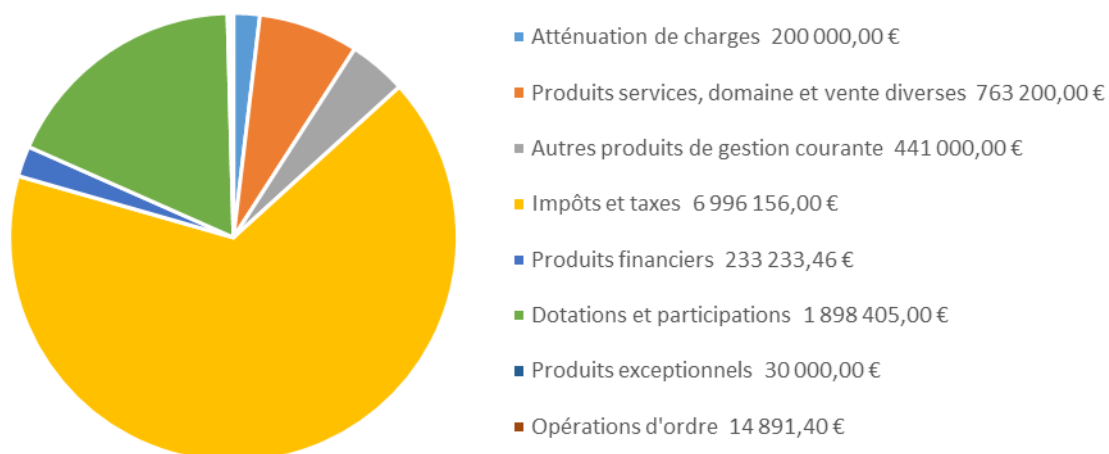
- 10 576 885,86 € en section de fonctionnement,
- 7 347 337,78 € en section d'investissement (restes à réaliser inclus - RAR).

Evolution du budget	Budget primitif 2016	Budget Primitif 2017	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	10 191 840,00 €	8 758 645,35 €	- 14,06 %
Recettes réelles de fonctionnement	11 685 683,16 €	10 561 994,46 €	- 9,62 %
Dépenses réelles d'investissement (report et RAR inclus)	5 683 934,70 €	7 332 446,38 €	+ 29,00 %
Recettes réelles d'investissement (report et RAR inclus)	4 190 091,54 €	5 529 097,27 €	+ 31,96 %

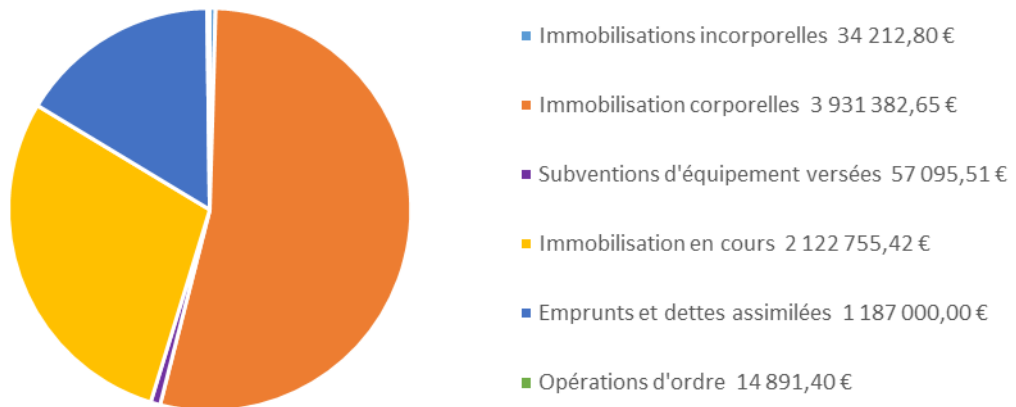
Dépenses de fonctionnement



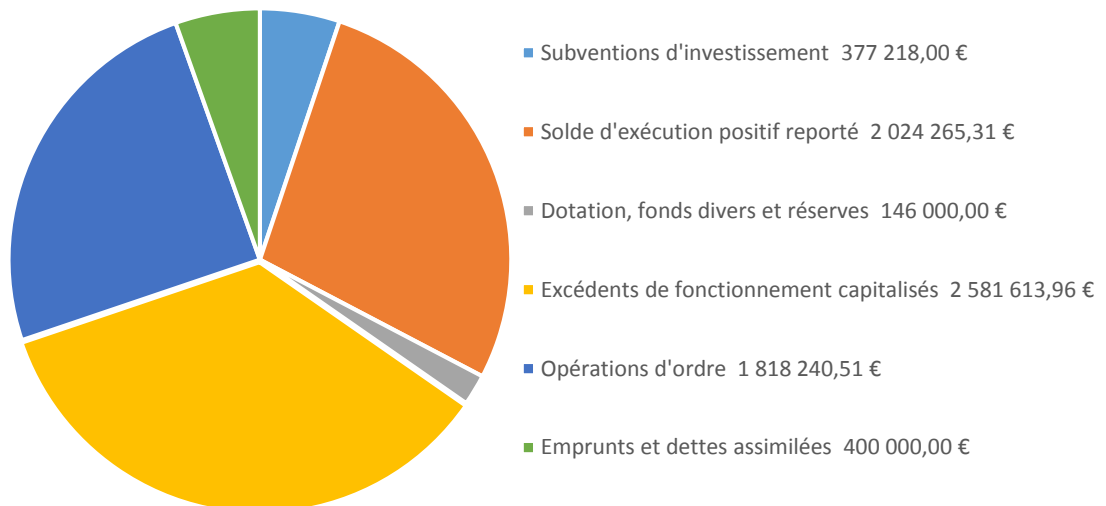
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les principales dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- création bassin de rétention bd des Moures (projet Monteillet),
- création d'une nouvelle crèche (projet Monteillet),
- création de préaux à l'école Dolto élémentaire,
- poursuite de l'équipement numérique des classes,
- études de restructuration de l'école Jean-Jacques Rousseau,
- travaux 2^{ème} tranche maison des associations,
- études opérationnelles du nouveau complexe sportif.

IV – Montant du budget consolidé

SECTION	Budget voté	Reste à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	Report	Budget global
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 808 072,15 €	2 539 265,63 €	0,00 €	7 347 337,78 €
RECETTES	5 323 072,47 €	0,00 €	2 024 265,31 €	7 347 337,78 €
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 576 885,86 €	0,00 €	0,00 €	10 576 885,86 €
RECETTES	10 576 885,86 €	0,00 €	0,00 €	10 576 885,86 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	15 384 958,01 €	2 539 265,63 €	0,00 €	17 924 223,64 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	15 899 958,33 €	0,00 €	2 024 265,31 €	17 924 223,64 €

V – Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute correspondant au solde des opérations réelles de fonctionnement s'élève pour 2017 à 1 803 349,11 €.

L'épargne brute présente un niveau très satisfaisant puisqu'elle couvre largement le remboursement du capital de la dette de 1 187 000 € et dégage une marge pour financer les investissements. Ainsi l'épargne nette s'élève à 616 349,11 €.

VI – Niveau d'endettement de la collectivité

Encours au 1/1/2017	Capital remboursé	Intérêts	Capital au 31/12/2017
15 959 405,80 €	1 179 660,35 €	562 510,34 €	14 779 745,45 €

Un nouvel emprunt est prévu au budget primitif 2017 à hauteur 400 000 € par la commune mais ne sera réalisé qu'en fonction des réalisations réelles.

A savoir, la commune a obtenu en 2016 une aide de l'état à hauteur de 3 032 035,03 € du fonds de soutien pour le remboursement de deux emprunts « toxiques » renégociés. Cette aide est échelonnée sur 13 années soit un versement de 233 233,46 € crédité sur la section de fonctionnement.

VII – Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est désormais de 5 ans et 5 mois.

VIII – Niveau des taux d'imposition

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases	Taux votés (%)	Variation de taux /n-1	Produit perçu	Variation du produit /n-1
Taxe d'habitation	11 625 000,00 €	2,94 %	23,74 %	- 2,98%	2 759 775,00 €	- 0,13 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	8 412 000,00 €	1,83 %	38,93 %	0,00 %	3 274 792,00 €	1,83 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	102 900,00 €	19,38 %	183,08 %	0,00 %	188 389,00 €	19,38 %
TOTAL	20 139 900,00 €				6 222 956,00 €	1,40 %

IX – Principaux ratios

Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	903,23	980,00
Produit des impositions directes / population	641,74	485,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 089,20	1 145,00
Dépenses d'équipement brut / population	371,89	300,00
Encours de dette / population	1 645,81	925,00
DGF / population	82,50	227,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,97 %	53,70 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,16 %	93,40 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	34,14 %	26,20 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	151,10 %	80,80 %

X – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Le nombre de salariés rémunérés au 1^{er} janvier 2017 est de 158 qui se décompose de la façon suivante :

- 96 titulaires de la fonction publique,
- 20 contrats d'accompagnement à l'emploi,
- 1 contrat d'avenir,
- 12 non-titulaires,
- 12 animateurs TAP (vacataires),
- 1 apprenti
- 16 assistantes maternelles.

La charge de personnel correspond à 60,97 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Conclusion

Le budget primitif pour 2017 reprend les résultats de 2016. Il s'équilibre, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour un budget global de 17 924 223,64 €.

Conformément aux engagements moraux pris en 2015, une baisse de 2,98 % du taux de la taxe d'habitation a été votée, et ce malgré les baisses des dotations d'Etat.